

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 23 janvier 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mathieu Gagné, Paul Lavallière, Jean-François Poirier sous la présidence de monsieur le maire, Yves Daoust, formant quorum.

Est absente Mme Mélanie Genesse, conseillère.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

25-01-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

25-01-002 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 23 janvier 2025.

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

Que le conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y ajoutant les points 6.6, 6.7, 8.2 et 10.1 à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 12 décembre 2024
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 16-125 afin de créer de nouvelles zones d'affectation « habitation » (P-3 et H-27 à H-31) – Adoption du second projet de règlement
 - 5.2 Règlement numéro 16-128-2 modifiant le règlement numéro 16-128 sur les permis et certificats – Adoption
 - 5.3 Réaménagement de la rue Principale / Préparation de plans et devis – Octroi de contrat
6. Administration générale / Finances / Greffe
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Abrogation de la résolution numéro 24-04-084 – Bâtiment de la station d'épuration / Acquisition d'une soufflante supplémentaire – Octroi de contrat
 - 6.3 Règlement d'emprunt numéro 25-179 décrétant un montant de 200 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 6.4 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 24-177 – Dépôt
 - 6.5 Programmation des travaux et engagement de la Municipalité dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028
 - 6.6 Modification de l'annexe du règlement d'emprunt numéro 22-165**
 - 6.7 Modification du calendrier des séances – Devancement de la séance ordinaire du conseil du mois de juin**
7. Loisirs / Culture / Vie communautaire

- 7.1 Parc de la Rivière-Saint-Louis / Étude géotechnique – Octroi de contrat
- 8. Travaux publics / Voirie
 - 8.1 Acquisition d'une pompe à lisier – Octroi de contrat
 - 8.2 Réparation cheminée de l'église – Octroi de contrat**
- 9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
 - 9.1 Préventionniste – Renouvellement de contrat
 - 9.2 Nomination au poste d'officier – M. Nicolas Lacroix
 - 9.3 Rémunération des pompiers – Autorisation à la directrice générale
- 10. Varia
 - 10.1 Demande de bonification du programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) – volet accompagnement – Position de la Municipalité**
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉ

25-01-003 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024, tel que déposé.

ADOPTÉ

25-01-004 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Les questions ont été répondues sur place.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

25-01-005 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN DE CRÉER DE NOUVELLES ZONES D'AFFECTATION « HABITATION » (P-3 ET H-27 À H-31) – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU que la Municipalité peut effectuer des modifications à son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1)*;

ATTENDU que certaines modifications du règlement de zonage portant le numéro 16-125 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de diviser la zone H-15 en six zones distinctes afin de mieux circonscrire l'ensemble résidentiel de la phase 2B du Quartier du Canal;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer des dispositions particulières applicables aux nouvelles zones H-27 à H-31;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion numéro 24-11-194 donné par M. Jean-François Poirier lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2024;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que le second projet de règlement numéro 16-125-11 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

25-01-006 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-128-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-128 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – ADOPTION

ATTENDU que la Municipalité peut effectuer des modifications à son règlement sur les permis et certificats en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1)*;

ATTENDU que les membres du conseil souhaitent modifier le montant des tarifs exigés pour les permis et certificats d'autorisation;

ATTENDU que le règlement numéro 16-128 portant sur les permis et certificats doit être modifié;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion numéro 24-12-222 donné par M. Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du conseil du 12 décembre 2024;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 16-128-2 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

25-01-007 RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE / PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) demande à la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague de revoir l'aménagement complet de la rue Principale sur une longueur approximative de 1 700 mètres;

ATTENDU que les plans préliminaires ont été préparés par la firme d'ingénierie EXP;

ATTENDU l'offre de services reçue par la firme d'ingénierie EXP au montant budgétaire de 39 000 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à la firme d'ingénierie EXP pour la préparation de plans et devis dans le cadre du réaménagement de la rue Principale, selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même l'Excédent affecté – Projets spéciaux.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

25-01-008 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 957 239,15\$, soit approuvée.

ADOPTÉ

25-01-009 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 24-04-084 – BÂTIMENT DE LA STATION D'ÉPURATION / ACQUISITION D'UNE SOUFFLANTE SUPPLÉMENTAIRE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger la résolution 24-04-084;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 24-04-084.

ADOPTÉ

25-01-010 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 25-179 DÉCRÉTANT UN MONTANT DE 200 000 \$ POUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Paul Lavallière qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 25-179 décrétant un emprunt de 200 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement.

Est également déposé, le projet de règlement numéro 25-179.

ADOPTÉ

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 24-177 – DÉPÔT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 15 janvier 2025, portant sur le règlement numéro 24-177 décrétant un emprunt de 779 000 \$ pour la réalisation d'aménagements fauniques.

25-01-011 PROGRAMMATION DES TRAVAUX ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ 2024-2028

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

25-01-012 MODIFICATION DE L'ANNEXE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 22-165

ATTENDU que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a décrété, par le biais du règlement d'emprunt numéro 22-165 une dépense de 907 500 \$ aux fins de financement du Programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement d'emprunt numéro 22-165 afin d'en modifier l'annexe C en substituant une adresse de la liste des immeubles qui bénéficient du programme;

ATTENDU que l'annexe C corrigée a été présentée aux membres du conseil municipal;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que l'adresse 174, rang du Cinq figurant à l'annexe C du règlement d'emprunt numéro 22-165 soit substituée dans la liste des immeubles qui bénéficient du programme par l'adresse 9, rue Dorais.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉ

25-01-013 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES – DEVANCEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS DE JUIN

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

ATTENDU la résolution numéro 24-12-231 établissant le calendrier 2025 des séances du conseil municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ce calendrier, afin de devancer la séance ordinaire prévue le 19 juin 2025;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

De devancer la séance ordinaire prévue le 19 juin au jeudi 12 juin 2025.

De maintenir l'endroit et l'heure de la tenue de cette séance, soit à la salle du conseil à 19 h 30.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

25-01-014 PARC DE LA RIVIÈRE-SAINT-LOUIS / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à une étude géotechnique afin de déterminer la nature et les caractéristiques du sol du parc de la Rivière-Saint-Louis;

ATTENDU que deux (2) entreprises ont été invitées à déposer une offre de services;

ATTENDU l'offre de services reçue par Laboratoire G.S. Inc. au coût de 19 250 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à Laboratoire G.S. Inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de l'aménagement du parc de la Rivière-Saint-Louis, selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 21-154.

ADOPTÉ

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

25-01-015 ACQUISITION D'UNE POMPE À LISIER – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité d'acquérir une pompe à lisier afin d'intervenir adéquatement en cas de situations de mesures d'urgence;

ATTENDU la soumission reçue par Les équipements de ferme BHR Inc. au coût de 17 976,33 \$, taxes en sus;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2025;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à Les équipements de ferme BHR Inc. pour l'acquisition d'une pompe à lisier, selon la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

25-01-016 RÉPARATION CHEMINÉE DE L'ÉGLISE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à la réparation de la cheminée de l'église;

ATTENDU que quatre (4) entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU la soumission reçue par Toitures Wescott Duhème au coût de 8 400 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à Toitures Wescott Duhème pour la réparation de la cheminée de l'église, selon la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même l'Excédent affecté – Entretien bâtiment.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

25-01-017 PRÉVENTIONNISTE – RENOUELEMENT DE CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 24-02-038 concernant le contrat de monsieur Gabriel Myre à titre de technicien préventionniste;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler ce contrat;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, le renouvellement du contrat pour le poste de préventionniste en sécurité incendie, selon la Politique de rémunération en vigueur.

Que le renouvellement de ce contrat est rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ

25-01-018 NOMINATION AU POSTE D'OFFICIER – M. NICOLAS LACROIX

ATTENDU la recommandation émise par le directeur du Service de sécurité incendie de nommer monsieur Nicolas Lacroix au poste d'officier;

En conséquence

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'entériner la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de nommer monsieur Nicolas Lacroix à titre de d'officier au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, conformément à la Politique de gestion du Service de sécurité incendie.

Que cette nomination soit effective en date de ce jour

ADOPTÉ

25-01-019 RÉMUNÉRATION DES POMPIERS – AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU que lors d'une intervention du service de sécurité incendie, le rôle d'officier est primordial;

ATTENDU que le directeur du service de sécurité incendie peut, en l'absence d'un officier, nommer un pompier afin de remplir ce rôle;

En conséquence

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à accorder le salaire d'officier au pompier qui, lors d'une intervention, ce voit attribuer le rôle d'officier par le directeur du service de sécurité incendie.

ADOPTÉ

VARIA

25-01-020 DEMANDE DE BONIFICATION DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES DIFFÉRENTES (HANDICAPÉES) – VOLET ACCOMPAGNEMENT – POSITION DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

ATTENDU que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

ATTENDU que, malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

ATTENDU que ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

ATTENDU que les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

ATTENDU les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre à ces besoins et enjeux de façon sécuritaire;

ATTENDU que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

ATTENDU l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

ATTENDU la lettre de la FQM datée du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipale et en appui à celle-ci;

En conséquence

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague appuie la demande faite par la FQM et acheminée à la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose :

- De bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) – volet accompagnement;
- De mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;
- De prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour.

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec

ADOPTÉ

25-01-021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 50.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Greffière-trésorière